



Comité technique Académique

Du 14 janvier 2014

Mme le Recteur,

Au regard de la ventilation des emplois dans le 1^{er} degré que vous nous avez adressée, l'UNSA-éducation observe que la dotation académique n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés par la loi de refondation de l'école.

En effet, en tenant compte des impératifs suivants :

- Les postes provisoires accordés à la rentrée 2013 et dont les effectifs des écoles concernées demandent très majoritairement une consolidation,
- Les mesures spécifiques,
- Les postes adaptés et les mesures d'allègement de service,
- Le poste spécialisé autisme,
- Les décharges de direction augmentées pour les écoles de 3 classes et moins,

la rentrée 2014 ne sera pas à la hauteur de la rentrée 2013, en termes de moyens disponibles pour les élèves de notre Région.

L'UNSA-éducation ne peut pas accepter cet état, tant localement les attentes sont fortes.

L'UNSA-éducation ne peut pas accepter que des départements subissent, à l'issue de ce CTA, une dégradation des conditions de scolarisation des élèves et une dégradation des conditions d'exercice des enseignants.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA-éducation veut qu'une demande de moyens supplémentaires soit adressée au ministère, de manière à ce que la rentrée 2014 soit marquée par un véritable investissement auprès de nos élèves, toujours plus nombreux, particulièrement ceux qui sont scolarisés dans les zones d'éducation prioritaires et dans les territoires ruraux isolés.